

porains, quand ils ne sont pas dans le sens de ses idées.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

AIMÉ SELLIERE,
manufacturier.

Les libres penseurs sont toujours les mêmes : très-libéraux en théorie, très-despotiques en pratique, au demeurant les meilleurs charlatans du monde. La preuve en abonde chaque jour.

Un vénérable vieillard, M. le curé d'Ecardenville (diocèse d'Evreux), meurt après 50 ans de sacerdoce, universellement estimé et regretté, fidèle jusqu'au dernier jour à ses devoirs de pasteur, mais surpris par la mort avant d'avoir reçu les derniers sacrements de l'Eglise. Son oncle et son frère, MM. Larroque, d'accourir aussitôt — qui oublierait sa parenté un jour d'héritage ? Ces messieurs, un ingénieur des mines, l'autre ancien universitaire et tous deux libres penseurs, jugent convenable de diffamer leur parent, d'en faire un théologien de leur espèce et de soustraire ses restes à l'honneur d'une sépulture religieuse.

Le neveu se prévalant de son titre d'exécuteur testamentaire, et prend sur lui de refuser le corps au clergé, accouru pour rendre les derniers devoirs au vénérable pasteur. Malgré ses protestations, malgré l'indignation des fidèles, il est décrété, de par ces messieurs, que le pauvre prêtre sera enfoui en terre comme le dernier animal.

Pendant ce temps, autour d'un catafalque vide, la foule des chrétiens assemblés dans l'église priaient pour celui qu'ils aimaient à appeler leur père.

Le tour était joué, il ne restait plus qu'à le présenter à la foule béate des frères et amis; affaire de charlatans : ce fut bientôt fait.

Le Temps, qui se pique de quelque science et répand sur ses colonnes un certain miel pour capter plus doucement le gibier démocratique, et le National qui ne se targue point de savoir — et pour cause — et verse tout crûment le scandale à grands flots dans la bouche toujours entrebâillée de ses démagogues, s'en donneront à qui mieux mieux : enterrement civil d'un curé ! Un curé libre-penseur ! La bonne aubaine ! On n'a point tous les jours si bonne fortune. L'oncle Larroque trouve sa plume d'universitaire, quelque peu rouillée, et écrit au Temps :

« Mon frère était depuis d'assez longues années, et quoique prêtre, un libre penseur, et ne s'en cachait pas; il croyait, comme le vicairé savoyard de Rousseau, et un Dieu parfaitement bon et juste à la vie future, mais point au dogme de la théologie chrétienne; aussi se bornait-il, dans l'exercice de son ministère, à prêcher la morale, non pas toutefois la prétendue morale qui se dit indépendante (sic) de toute conception religieuse. »

La calomnie n'embarrasse pas ces messieurs; pour faire un peu de scandale, la fin justifie les moyens.

On nous dit que devant cet outrage à la morale publique, cet attentat à l'honneur d'un homme si respectable, le ministère public s'est ému et ouvre une enquête.

La conscience publique demande à grands cris : que la position des coupables, que leur alliance avec un personnage haut placé ne les protègent point!

Tous, ne sommes-nous pas égaux devant la loi? Que les tribunaux disent hautement que ces messieurs ont calomnié, qu'ils ont violé la liberté des croyances catholiques; nous l'attendons.

Mais tout cela, le National le sait fort bien! Qu'importe! le National a joué son tour, débité son scandale; quant à la vérité, quant à la morale, n'est besoin pour lui de s'en préoccuper. — A. Rouyé.

(Union).

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 23 mai.

La discussion de la loi sur la presse a été reprise aujourd'hui au Corps législatif. MM. les honorables ne prêtent que peu d'attention au débat dont M. Genton, rapporteur, porte presque tout le

poinds, et les huisseries sont obligés de crier à chaque instant : « Silence, messieurs ». Deux ministres seulement, MM. E. Olivier et Mege assistent à la séance. On remarque M. J. J. Weiss au banc des commissaires du gouvernement. Au début de la séance, M. Schneider a donné lecture d'un projet de loi proposé par le gouvernement réduisant à 15,000 fr. le traitement des sénateurs qui seront désormais nommés. On ne sait pas si la loi sur la presse pourra être votée aujourd'hui.

Avant la séance, on annonçait une interpellation des membres de la droite qui trouveraient que les discours prononcés samedi par M. Schneider est trop libéral et engage trop la Chambre. Mais il paraît que les promoteurs de l'interpellation ont renoncé à leur projet : ils ont bien fait.

Les mutations dans le haut personnel diplomatique n'auront lieu qu'après le retour de Vienne de M. de Gramont. On assure que M. de La Valette ira à Vienne et sera remplacé à Londres par le prince de La Tour d'Auvergne, M. de La Guéronnière ira décidément à Madrid.

M. Benedetti est attendu demain à Paris et le général Fleury à la fin de la semaine.

On dit que le décret de nomination des nouveaux sénateurs a été signé ce matin par l'Empereur : il paraîtra demain matin.

L'arrêt de la Chambre des mises en accusation de la Haute-Cour sera rendu d'ici à huit jours.

L'éditeur Pagnerre vient de publier le XI^e volume des *Œuvres complètes* de M. Edgar Quinze. Il comprend divers articles déjà publiés hors de France et plusieurs inédits. Dans la seconde partie se trouve un chapitre intitulé *Le Péribiscite*. L'auteur juge que la nouvelle constitution qui donne au prince le droit d'appel au peuple confère à l'Empereur la puissance que possédaient les Césars sur cette multitude asservie qu'on appelait le peuple romain. Nous ne discuterons pas une telle appréciation; nous dirons seulement qu'il manque à M. Edgar Quinze comme à M. Victor Hugo, de respirer l'air de la patrie. Il y a des hommes de génie qui perdent les sens des choses lorsqu'ils vivent dans certains milieux. Ils prennent leur orgueil pour du patriotisme et ils traitent d'esclaves ou d'imbeciles ceux qui ne pensent pas comme eux. Ils protestent contre les amnisties semblables à certains êtres qui fuient la lumière et ils calomnient ceux qui en vivent. Ce sont les grands déclassés, les hallucinés de la politique.

On annonce pour jeudi, jour de l'Ascension une grande revue de cavalerie et d'artillerie sur le terrain des courses du Bois de Boulogne.

CH. CAHOT,

BOURSE DE PARIS DU 23 MAI.

Depuis quelques jours on s'apercevait que la coulisse était surchargée de rente qu'elle tentait d'écouler au parquet doucement sans effondrer les cours; mais aujourd'hui quelques coulisiers ont dû démasquer leurs positions et vendre pendant presque toute la durée du marché. On ouvre faible à 74.70; on reprend à 74.75 et l'on ferme à 74.65, demandé. On remarque cependant quelques bons achats faits par les meilleurs agents de change, ce qui fait que, une fois la place allégée, les cours pourraient bien s'améliorer, d'autant plus que la rente sera soutenue par le coupon à détacher le 15 juin.

CELLIER.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LE RÉGIME ÉCONOMIQUE.

La commission d'enquête parlementaire sur le régime économique se réunira en séance publique au Corps législatif, le mercredi 25 mai, à 11 heures et demie.

A ce numéro est joint un supplément.

Chronique locale & départementale

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Décret.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des français, à tous présents et avenir, salut.

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur;

Vu : La loi du 22 juin 1833; Le décret du 3 juillet 1848; Et les articles 3 et 4 de la loi du 7 juillet 1852;

Avons décrété et décrétons ce qui suit : Art. 1^{er}. — Les élections pour le renouvellement de la deuxième série des conseils d'arrondissement auront lieu les 11 et 12 juin prochain.

Art. 2. — Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Tuileries, le 23 mai 1870.

NAPOLÉON

Par l'Empereur :

Le ministre de l'intérieur,
CHEVANDIER DE VALDROME.

Une décision de M. le ministre de la guerre maintient dans leurs foyers les militaires de l'armée d'Afrique qui, à l'expiration de leur congé ou de leur permission, n'auraient plus que trois mois de service à faire.

La même mesure pourra être appliquée, sur leur demande, aux engagés volontaires appartenant à des corps de l'Algérie qui, à l'expiration d'un congé ou d'une permission, n'auraient que trois mois à faire pour compléter cinq années de présence sous les drapeaux.

Nous lisons dans la *Réforme des chemins de fer* :

« Les Chambres de commerce et les députés de quelques départements du Nord, se sont vivement émus du traité récemment intervenu entre les Compagnies du Nord et du Nord-Est, et dont le résultat serait de faire passer entre les mains de la Compagnie du Nord et du Nord-Est dans un esprit de concurrence, et après une lutte très animée au Corps législatif.

Ce n'était pas là, assurément, le but qu'avaient poursuivi les Conseils généraux et municipaux en appuyant les démarches faites par une société belge, bien connue aujourd'hui par le nombre et par la hardiesse de ses entreprises.

L'opposition très vive faite aujourd'hui auprès du ministre des travaux publics appelé à ratifier le traité passé entre les deux compagnies, n'a donc rien qui doive étonner.

Nous apprenons maintenant que les administrateurs des chemins de fer d'intérêt local concédés dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais, etc., se sont réunis pour provoquer la formation d'une société qui demanderait la concession d'une ligne directe de Paris à Calais, destinée à leur ouvrir vers Paris un débouché qui leur est aujourd'hui disputé par la Compagnie du Nord.

La demande de cette ligne nouvelle a été déposée au ministère des travaux publics, et procurera, dit-on, au commerce et à l'industrie, une notable économie sur le temps et sur les prix de transport. »

damné à se réfugier dans le plaisir, puis l'ambition lui était interdite, il y apportait une fougue et une énergie qui eussent suffi, autrement employées, pour bouleverser un empire.

C'était un homme de six pieds, qui, sous les dehors placides et débonnaire d'un géant, avait dans le sang le feu des tropiques. Caractère indomptable, qu'aucune promesse ni aucune menace n'eût fait dévier de la route qu'il s'était tracée, il aurait rasé la montagne plutôt que d'en faire le tour et se serait noyé dans la rivière plutôt que d'aller chercher le pont un peu loin.

Misanthrope aigri par l'ingratitude de ses compatriotes et par les malheurs de son père, il ressentait pour l'humanité tout entière la haine et le mépris d'un roi détrôné par son peuple.

(La suite au prochain numéro.)

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

MARIAGES.

Mai 23. — Fievet Ferdinand, 29 ans, négociant et Marie Delescluse, 24 ans, sans profession. — Ghislain Decraene, 34 ans, domestique et Céline Coisne, 32 ans, servante.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Mai 22. — Louis Alsberge, 26 ans, tisserand et Hortense Vanoverbergh, 30 ans, tisserande. — Léopold Legrand, 31 ans, teinturier et Philomène Leconte, 28 ans, piqurière. — Sébastien Manjot, 33 ans, tisserand et Jeanne Verhelen, 32 ans, journalière. — Edmond Beele, 28 ans, maçon et

Il paraît certain que la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes consent à reporter l'inauguration de la ligne au 18 juin au lieu du 3 juillet, afin de la faire concorder avec l'ouverture du concours international de Lille.

La Société chorale répétera mercredi et vendredi prochain, dans la salle du concert les chœurs quelle doit chanter au concours de Blois.

Messieurs les membres honoraires et les amateurs de la ville non sociétaires sont autorisés à assister à ces deux répétitions.

Samedi prochain, il y aura à Lille, un grand concert vocal et instrumental dans lequel on entendra Mlle Seveste, de l'opéra comique; M. Léon Desjardins, violoniste, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris; M. Habey, ténor léger du Grand-Théâtre; M. Gaubert, saxophoniste et clarinetiste, et M. Desrousseaux.

Nous donnons plus loin le programme. Deux ouvertures de Rossini et d'Auber, diverses compositions de Mendelssohn, Verdi, Vieuxtemps, etc., donneront à cette soirée un attrait tout à fait exceptionnel.

Hier soir, vers quatre heures, la nommée Zuma Robbe, modiste, demeurant à Roubaix, revenait de Lannoy par un chemin de traverse; un jeune homme, Sorlin Jean-Baptiste, âgé de 24 ans et tisseur à Roubaix, qui la précédait de quelques pas, se jeta tout à coup sur elle, et en lui nouant un mouchoir sur la bouche pour l'empêcher de crier, voulut lui voler l'argent et les bijoux qu'elle portait.

Zuma Robbe parvint cependant et non sans effort, à appeler à son secours.

Quelques personnes passant sur la route voisine, entendirent ses cris et vinrent la délivrer de son agresseur qui prit la fuite. Sorlin fut bientôt arrêté et livré entre les mains de la justice.

Un petit chien griffon, présentant tous les symptômes de la rage, a parcouru samedi matin la commune de Roncq, et a été abattu après avoir mordu cinq ou six animaux de son espèce. L'autopsie faite par M. Ansar, médecin-vétérinaire à Tourcoing, a démontré que ce chien était atteint de la rage. M. le maire de Roncq s'est empressé de faire abattre les autres chiens que l'animal avait mordu sur son passage.

Mercredi, M. Ansar avait aussi fait abattre un autre griffon, présentant tous les caractères de la rage arrivée à son paroxysme.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX.

Bourse de Paris

du Mardi 24 Mai 1870

Rente 3 p. 0/0 74.60
id. 4 1/2 p. 0/0 104.70

TRIBUNAUX

Affaire Saint-Sauveur. — Assassinat à propos d'élections.

Aux dernières élections pour la nomination d'un membre du Corps législatif à Lismou (Aude), les partisans de MM. Pereire et Guiraud ont vu encore, pour la seconde fois, le sang jaillir au milieu de leurs rivalités personnelles.

Entre les familles Saint-Sauveur et Cantie existait une animosité politique que les dernières élections ravivèrent.

Pierre Saint-Sauveur vit un de ses ennemis, Aram, s'approcher de lui et faire tomber son chapeau d'un coup de canne. Aussitôt Saint-Sauveur court chez lui chercher une hache, avec l'intention de se venger. N'ayant pas retrouvé Aram, il se laissa désarmer par son père.

Cependant au bruit qu'avaient occasionné les pierres jetées par Saint-Sauveur, quelques personnes de la maison Cantie, pensant qu'elles leur étaient destinées, se précipitèrent sur le seuil de la porte et échangèrent avec les Saint-Sauveur des coups de pierres et des injures. Saint-Sauveur père, se tenant au milieu de la rue, la hache à la main, les provoquait en s'écriant : — Lâches, venez un par un, je veux vous arranger.

Le sieur Salvat, qui était resté sur les lieux, intervint pour le contenter.

A ce moment, Pierre Saint-Sauveur quitta le groupe de ses parents en disant : — C'est moi qui vais les arranger.

Il se dirigea alors vers un de ses adversaires, et presque aussitôt l'avoit rançonné revint sur ses pas. Au même instant, Louis Cantie, mortellement frappé, venait à affaiblir sur le seuil de la maison paternelle sans avoir pu proférer une parole, et sa femme, en apercevant Pierre Saint-Sauveur à une faible distance, s'écriait : Saint-Sauveur me l'a tué.

L'accusé a fait, du reste, l'aveu implicite de son crime. Conduit pendant sa détention sur les lieux où le meurtre avait été commis pour assister aux constatations auxquelles la justice procédait, il laissa échapper le propos suivant, en revenant à la prison. — Je ne verrai peut-être plus ma mère; d'après mes calculs, je ne rentrerai qu'à trente-sept ans.

Pierre Saint-Sauveur, qui a écouté avec une grande impassibilité la lecture de ce document, est un tout jeune homme âgé de dix-sept ans, à la figure imberbe, douce, agiles, l'œil vif et pénétrant, point timide ni ému; son attitude est ferme, on dirait presque qu'il a la conviction de l'importance du rôle qu'il joue en ce moment, sa taille élancée est plus qu'ordinaire.

Vêtu d'une blouse grisâtre, son col de chemise rabattu est serré par une petite cravate noire; son regard se porte de côté sur le nombreux auditoire qui a envahi dès la première heure la salle des assises. Il y cherche peut-être ses partisans.

Les membres des familles Cantie et Saint-Sauveur assistent aux débats, et se détachent du public en deux groupes distincts.

Les témoins entendus constatent que si Aram a donné un coup de canne, c'est que Pierre Saint-Sauveur l'avait traité de « cochon vendu ».

Un des témoins ayant insulté un gendarme appelé en témoignage, a été, séance tenante, condamné à six jours de prison.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif. Pierre Saint-Sauveur a été condamné à huit ans de réclusion.

Statuant sur les réclamations de la partie civile, la cour lui accorde les dépens pour tous dommages-intérêts.

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE A SAINT-QUENTIN.

Samedi est venue devant la police correctionnelle de Saint-Quentin, l'affaire Huart, Sauvageot, Loth et Thomas. Huart et Sauvageot sont poursuivis pour association non autorisée; affiliation à l'Internationale (société secrète).

En outre, Huart, Sauvageot, Loth et Thomas sont poursuivis pour excitation à la haine des citoyens les uns envers les autres. Le tribunal a condamné Sauvageot à un mois de prison et 100 fr. d'amende; Loth et Désiré Thomas, chacun en trois mois de prison et 100 fr. d'amende; Huart (par défaut), en un an d'emprisonnement et 100 francs d'amende.

FAITS DIVERS

— Un drame mystérieux :

Le 19 mai, on a découvert dans les environs de Vitry-le-François le cadavre d'un homme, évidemment assassiné, et dont le meurtrier a dû avoir un grand intérêt à cacher l'identité.

Il était vêtu seulement d'un paletot, d'un gilet, d'une chemise et de chaussettes. Le reste du costume avait disparu. Le cadavre a été trouvé la face contre terre.

A dix mètres environ, on a ramassé une courroie, arrachée évidemment à la portière d'un wagon, et un bâton de sapin aminci en pointe à un bout.

A cent cinquante mètres, on a vu les traces d'un feu allumé sous bois, probablement

familles de la république de San-Pedro.

— Comptez donc sur la comtesse comme sur moi.

— Sur l'honneur?

— Sur l'honneur.

— Sur votre âme?

— Sur ma vie.

— A la bonne heure!

Et rejetant loin de lui le large feutre qui lui couvrait le front, l'inconnu arracha brusquement son masque.

— Ah bah ! s'écria Fernand, en donnant à cette exclamation le même accent de surprise et d'ironie que la veille. Ah bah !

Le coup de théâtre préparé par don Manoël Villergas, personnage intéressant que nous allons avoir l'honneur de présenter au lecteur, ne réussit à arracher au sceptique Parisien que ces deux syllabes.

VI

Don Manoël Villergas appartenait à l'une des plus nobles et des plus importantes familles de San-Pedro. Il était le petit-neveu de ce fameux banquier créole, Alfonso Villergas, qui, à l'époque de la guerre de l'indépendance, contribua si puissamment à affranchir son pays de la domination espagnole, en servant la révolution nationale comme soldat, après l'avoir aidé de ses trésors.

Son père, don Sébastien, d'illustre

mémoire, passait pour le plus grand général de la nouvelle république. Élu deux fois président, il était soudainement tombé du pouvoir, victime du premier de ces coups de main qui ont fini par se succéder, dans les Etats de l'Amérique du Sud, avec la régularité des phases lunaires, et il était allé mourir à New-York, laissant à son fils une fortune qui s'élevait à peine à quarante ou cinquante mille dollars.

A sa mort, les mêmes Chambres qui l'avaient exilé lui votèrent une statue. Cette résolution, où l'esprit de taquinerie contre le président nouveau entraînait assurément pour une plus large part que le souvenir des glorieux services du proscrit, eut pour effet de faire cesser l'exil de Manoël, qui ramena en grande pompe le corps embaumé de son père.

Accoutumé dès l'enfance, dans la maison paternelle, au luxe et aux plaisirs coûteux qui font toujours cortège à la richesse et au pouvoir, Manoël eut bientôt dissipé son mince patrimoine. Hispano-Indien parle sang, Anglo-Américain par l'éducation, il réunissait en lui les qualités et les défauts les plus contraires de la race du Sud et du Nord. Tout à la fois créole et Yankee, il avait toutes les impatientes ardeurs des premiers avec la froide résolution des seconds.

Son séjour à New-York, au milieu de ce peuple égoïste et tenace, avait développé en lui, à un degré prodigieux, la force de la volonté. Pour atteindre son but, tout moyen lui paraissait bon. Con-

Julienne Ghaysen, 29 ans, femme de chambre. — J.-B. Gilles, 37 ans, fleur et Joséphine Ducatez, 19 ans, rattacheuse. — Pierre Desmul, 24 ans, tisserand et Anne Vandermeersch, 25 ans, journalière. — François Stevens, 28 ans, fleur et Caroline Domen, 34 ans, dévidense. — Henri Paux, 23 ans, fleur et Elise Vancallemont, 30 ans, journalière. — Pierre Dejonghe, 30 ans, tisserand et Marie Niemegeerts, 25 ans, couturière. — Pierre Mecon, 27 ans, tisserand et Léonie Waterschoot, 24 ans, tisserande. — Auguste Detaye, 24 ans, fleur et Pauline Vanlierde, 23 ans, journalière. — Edouard Mestdagh, 21 ans, tisserand et Ide Juersen, 18 ans, tisserande. — Dominique Mouchon, 25 ans, tisserand et Julie Debruxelles, 18 ans, tisserande. — Léopold Dupire, 24 ans, ouvrier apprêteur et Maria Lefebvre, 24 ans, éplucheuse. — Charles Defrenne, 24 ans, ouvrier briquetier et Marie Destarcke, 28 ans, lingère. — Ernest Bayard, 25 ans, boulanger et Hortense Desreumier, 22 ans, bobineuse. — Henri Moriot, 39 ans, lieutenant de gendarmerie et Juliette Fievet, 40 ans, sans profession. — Jean Delécluse, 31 ans, forgeron et Julienne Flamencourt, 22 ans, rattacheuse. — J.-B. Seynave, 24 ans, constructeur et Clétil Dupire, 26 ans, modiste. — Alphonse Beert, 28 ans, garnisseur de voitures et Augustine Deladerrière, 23 ans, sans profession. — J.-B. Demeunier, 27 ans, mouleur en fer et Aline Marlier, 24 ans, marchande. — Joseph Deruelle, 31 ans, fleur et Marie Castelain, 34 ans, tisserande. — Fidèle Dewille, marchand et Marie Desselemoutier, marchande. — Désiré Van Heck, 30 ans, tourneur en fer et Natalie Vandewiele, 34 ans, repasseuse. — Charles Defoort, tisserand et Mathilde Haelgoet, couturière. — Eugène Lecomte, 22 ans,

employé et Hortense Capperon, 24 ans, sans profession. — Blondel Jules, 24 ans, employé au chemin de fer et Records Marie, 30 ans, femme de chambre.

naïcs.

Mai 22. — Félix Paquet, 56 ans, docteur en médecine, Grande-Rue. — Eleonore Rivière, 43 ans, ménagère, rue de la Chapelle Carette. — Camille Agache, 65 ans, ménagère, chemin de l'Ommelette. — Henri Rose, 42 ans, journalier, Hôpital. — Léonie Praet, 16 ans, tisserande, Hôpital. — Mélanie Ollivier, 79 ans, ménagère, rue Pélat.

NAISSANCES.

23 mai — Flore Roussel, Tilleul. — Catherine Duvivier, rue de Nouveaux. — Jules Roussel, 7 Ponts. — Blanche Chrétien, Qui de Four. — Lucien Deltète, rue de la Redoute. — Victorine Lotens, Ravery. — Octavie Degryse Epeule. — Emile Vlieghe, rue du Nouveau-Monde. — Stéphanie Carelberg, rue des Longues-Haies. — Georges Dendevée, rue du Luxembourg.

23 mai. — Marie Louise Nyckees, rue de la Guingette. — Jean Vanderschelden, rue de la Guingette. — Alexandre Donné, Gr. nde Place. — Adèle Franchomme, Tilleul. — Flore Delporte, place de la Liberté. — François Henry rue de l'Avocat. — Auguste Deledalle, rue de la Longue Chemise.